

9 juin 2022

Objet : Votre avis sur une « ligne directrice regroupée » sur la gestion des risques pour inclure les facteurs ESG, l'effet de levier et les cyberrisques

En janvier dernier, l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR) a mis sur pied un comité ayant pour mandat d'élaborer une ligne directrice sur la gestion des risques, afin d'aider les administrateurs de régimes à remplir leurs obligations fiduciaires, notamment en tenant compte de la norme de diligence applicable. Une bonne gestion des risques est une caractéristique clé d'un régime bien géré et une partie importante du rôle de l'administrateur du régime dans la protection des prestations des participants. Un cadre efficace pour la gestion des risques aidera les administrateurs d'un régime à assurer la sécurité des actifs du régime et à protéger le régime contre les risques.

L'intention initiale, selon [l'annonce de janvier](#), était d'élaborer une directive autonome sur la gestion des risques. Cependant, l'ACOR a ciblé une occasion de rationaliser ses directives pour une meilleure efficacité et pour éviter les doublons entre plusieurs directives. Nous sollicitons l'avis des intervenants pour obtenir leur impressions à la publication d'une ligne directrice sur la gestion des risques qui engloberait un plus large éventail de risques courants.

Plutôt que de publier trois lignes directrices distinctes sur les facteurs ESG, l'effet de levier et le cyberrisque, en plus d'une ligne directrice sur la gestion des risques, l'ACOR publierait une ligne directrice globale sur la gestion des risques qui couvrirait les concepts fondamentaux de gestion des risques associés à la bonne administration des régimes de retraite, les attentes réglementaires et les sections propres aux risques. Par exemple, il y aurait des sections sur les facteurs ESG, l'effet de levier et le cyberrisque. Il comprendrait également une section sur le risque d'investissement, qui s'inspire des consultations du Bureau du surintendant des institutions financières, ainsi qu'une section sur les prestations cibles, qui s'inspire des consultations de la BC Financial Services Authority.

Compte tenu de la nature substantielle d'une telle ligne directrice, l'ACOR s'efforcera de fournir un format convivial qui pourra être maintenu et mis à jour efficacement à l'avenir.

En fonction des commentaires des intervenants sur l'approche décrite ci-dessus, l'ACOR va :

- a. Élaborer une ligne directrice sur la gestion des risques qui contiendra des sections sur les facteurs ESG, l'effet de levier et le cyberrisque. Ces sections tiendront compte des commentaires des intervenants sur les projets de consultation actuels.

OU

- b. Publier trois lignes directrices autonomes (ESG, effet de levier et cyberrisque), plus une ligne directrice distincte fondée sur des principes et portant sur les pratiques de gestion des risques.

L'ACOR accorde une grande importance à la contribution et à l'engagement des intervenants et apprécie vos commentaires qui nous aident à obtenir des résultats qui répondent à nos objectifs communs.

Veillez envoyer vos commentaires à l'adresse capsa-acor@fsrao.ca d'ici le 15 septembre 2022.



Leah Fichter
Présidente de l'ACOR
Directrice générale
Division des régimes de retraite
Surintendante adjointe des régimes de retraite
Financial and Consumer Affairs Authority of
Saskatchewan



Caroline Blouin
Présidente, Comité des lignes directrices sur la
gestion des risques
Vice-présidente directrice, régimes de retraite
Autorité ontarienne de réglementation des
services financiers